Longueur parcours
▸ 2ème catégorie : 12,8 Km

AAPPMA «Les Tiots Noirs» de GUISE
Actualisation : Saison 2024

Domaine public & privé / Réciprocitaire

Légende cartographie

- Cours d'eau de 2ème catégorie piscicole
- Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche
- Mise à l'eau
- XXX Réserve 25m-50m — Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)
- Flash-Code Cartographie interactive des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

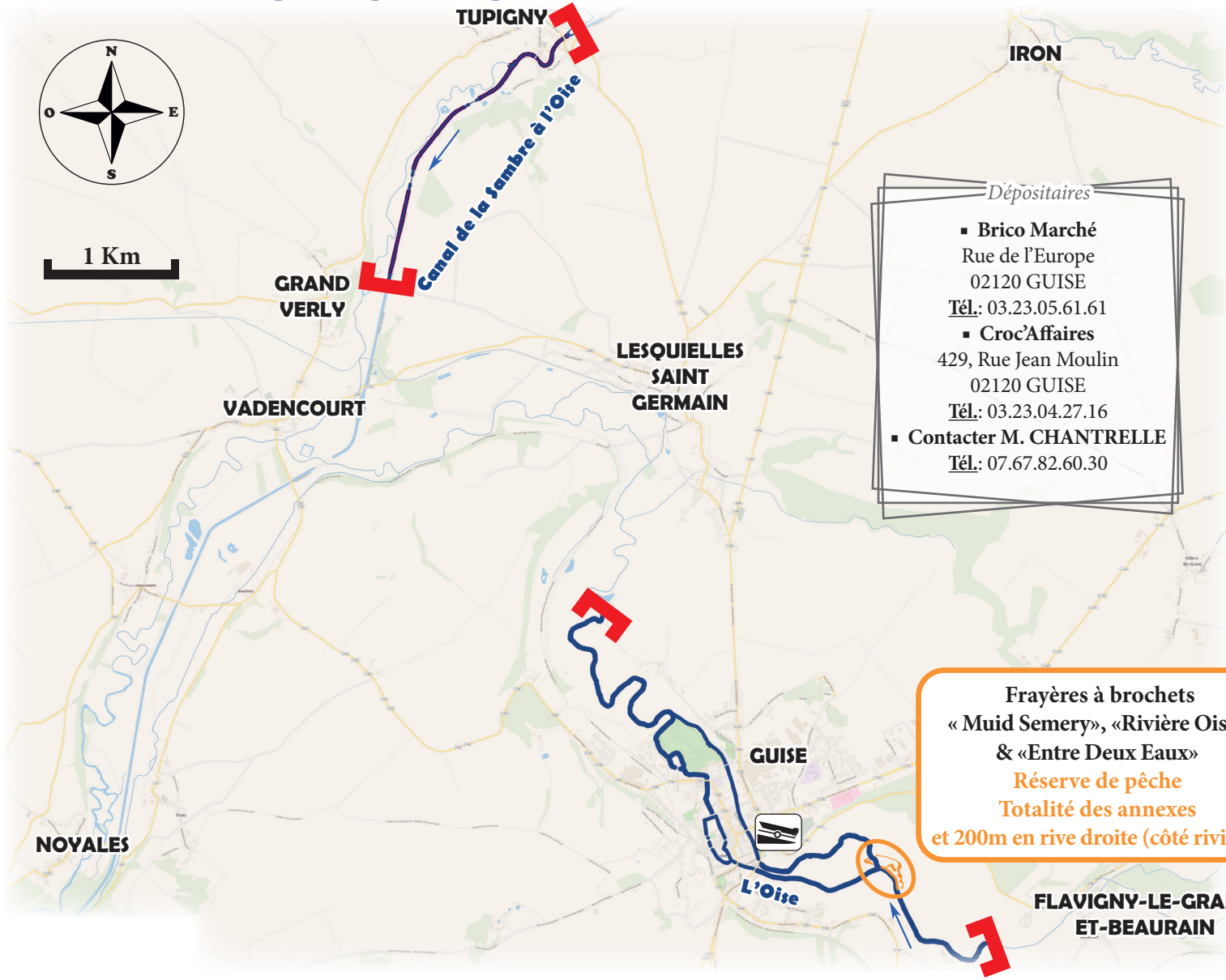

Dépositaires

- **Brico Marché**
  Rue de l'Europe
  02120 GUISE
  Tél.: 03.23.05.61.61
- **Croc'Affaires**
  429, Rue Jean Moulin
  02120 GUISE
  Tél.: 03.23.04.27.16
- **Contacter M. CHANTRELLE**
  Tél.: 07.67.82.60.30

Frayères à brochets
« Muid Semery», «Rivière Oise» & «Entre Deux Eaux»
Réserve de pêche
Totalité des annexes
et 200m en rive droite (côté rivière)